

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de membres présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.06 : Décision Modificative n°1 - Budget Supplémentaire 2014.

- **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les articles L.1612-11 et L.2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n°2013-12-02 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 approuvant le budget primitif 2014 ;

Vu les précédentes délibérations n°2014-06-02 et n°2014-06-03 du Conseil communautaire du 23 juin 2014 approuvant respectivement le Compte administratif 2013 et l'affectation du résultat.

Le Budget supplémentaire est la décision modificative n°1 au Budget principal 2014 qui permet l'ajustement des crédits et l'inscription de dépenses et de recettes nouvelles. Il intègre également les résultats et les reports de la section d'investissement de l'année précédente (en dépenses et en recettes).

Il intervient après l'adoption :

- du Budget primitif 2014, le 10 décembre 2013 ;
- du Compte de gestion et du Compte administratif 2013, le 23 juin 2014 (correspondant au résultat de la gestion 2013).

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil communautaire a affecté le 23 juin 2014, le résultat dégagé en section de fonctionnement en « report à nouveau » pour 8 695 809,49 €. Ce montant contribue à augmenter l'autofinancement de la section d'investissement.

Les tableaux ci-dessous retracent les reports de crédits 2013, ainsi que l'ensemble des ajustements des recettes et des dépenses de 2014.

Le Budget supplémentaire est présenté en suréquilibre. Le surplus de recettes de la section de fonctionnement (3 634 733,49 €) sera affecté ultérieurement pour financer les futurs investissements du mandat.

Les principaux ajustements sont les suivants :

1°) Pour les recettes de fonctionnement (+7 337 959,49 €)

La principale recette de fonctionnement inscrite dans le Budget supplémentaire est le résultat reporté en fonctionnement (8 695 809,49 €).

Hors résultat reporté, il convient de réduire les recettes de fonctionnement (- 1 357 850 €).

Les principales variations de recettes de fonctionnement portent sur :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a baissé de manière plus forte que prévue (-1,22 Million d'euros au lieu de - 560 000 € estimés), ce qui nécessite une réduction de l'inscription budgétaire (-660 560 €).

Cette perte est liée à l'application automatique des trois plafonds de base minimum pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 € dans le cadre de la Loi de Finances 2014.

- La Taxe d'Habitation (TH) a été surévaluée dans le Budget Primitif 2014 en raison d'une double comptabilisation par erreur de la TH de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin (- 1 796 153 €).
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a diminué plus faiblement que prévu (-190 000 € au lieu de -531 000 € estimés), ce qui permet l'inscription d'un supplément de recette (+340 254 €).
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est plus faible que prévue (-264 892 €) en raison du vote par le conseil communautaire de la stabilité des taux des communes entrantes le 10 avril 2014 et du ralentissement de la croissance physique et forfaitaire des bases (+1,57 % contre +2% estimé).
- La Dotation Globale de Fonctionnement est plus élevée que prévu (+356 463 €) en raison de la modification du calcul de la contribution des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale à la réduction des déficits publics (baisse nationale de 1,5 Milliard de DGF en 2014). En effet, les recettes de fonctionnement des EPCI ont été retraitées des attributions de compensation reversées aux communes, ce qui a réduit d'autant la base de calcul.

En conséquence, la contribution de Versailles Grand Parc à la réduction des déficits publics est évaluée à 440 000 € pour 2014, contre 796 000 € estimés lors du Budget Primitif.

- La subvention de fonctionnement de la DRAC au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles s'est fortement réduite par rapport à 2013 (-102 989 €, soit -52 %).
- Les compensations de l'Etat liées à la fiscalité sont ajustées par rapport aux prévisions du budget (exonération liée à la Taxe d'Habitation : +213 195 €, part salaires de l'ex-Taxe Professionnelle : +135 806 €, part recettes de l'ex-TP : -100 122 €, Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle : +301 €).
- Les autres taxes sont corrigées au vu des notifications (Taxe foncière non bâtie : -1 787 €, Taxe sur les Surfaces Commerciales : -173 647 €, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : + 30 360 €)
- La Région a attribué une subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le moulin de Vauboyen (15 000 €).

Enfin, une modification sans impact budgétaire consiste à inscrire les crédits pour l'amortissement comptable des subventions d'investissement perçues par Versailles Grand Parc (+650 921 € en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement).

2°) Pour les dépenses de fonctionnement (+1 239 617 €)

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par :

- la contribution de Versailles Grand Parc au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (+350 000 €).

Lors du BP 2014, le prélèvement total du FPIC était estimé à 4 719 000 € (communes+VGP) et la part de Versailles Grand Parc à 2 704 240 € sur la base d'une prise en charge de 50 % du FPIC majoré des contributions des communes contributrices au FSRIF à due proportion.

Le FPIC notifié s'élève à 5 145 408 € (communes+VGP). En conséquence, il convient d'ajuster la part supportée par Versailles Grand Parc avec la même règle de répartition dérogatoire (50 % du FPIC pris en charge).

- le second semestre 2014 du loyer et des charges du siège de Versailles Grand Parc non budgété (+242 000 € : loyer+charge). Le déménagement devait intervenir initialement en juin 2014.
- L'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises des auto-entrepreneurs en 2013 décidée par l'Etat est supporté pour moitié par les collectivités locales (+140 024 €)

Les autres modifications concernent :

- un complément pour la maintenance des caméras de vidéoprotection (+57 000 €),
- des frais d'études (70 000 €) sur les Parkings à Haut Niveau de Service (PHNS) et sur les points durs dans la circulation des bus,
- un complément pour l'amélioration de l'offre de transport (+ 82 000 €),
- le transfert de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources liée à la réforme de la taxe professionnelle (+12 593 €)
- un ajustement pour les fluides des bâtiments communautaires (+10 000 €),
- les six premiers mois de loyer à la mairie de Jouy-en-Josas pour la location du terrain utilisé pour l'aire d'accueil des gens du voyage (+ 6000 €)

L'enveloppe pour les dépenses imprévues constituées lors du BP 2014 pour faire face aux aléas sur la fiscalité et le FPIC est supprimée (-230 000 €)

Enfin, une modification sans impact budgétaire consiste à inscrire des crédits supplémentaires pour l'amortissement comptable des immobilisations de Versailles Grand Parc (+500 000 € en dépense de fonctionnement et recette d'investissement).

3°) Une augmentation de l'autofinancement (2 463 609 €)

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2013 permettent de générer un virement complémentaire vers la section d'investissement à hauteur de 2 463 609,00 €.

4°) Pour l'investissement (+ 2 967 100,24 €)

En recettes, des crédits supplémentaires sont inscrits (+2 967 100,24 €) correspondant :

- au virement complémentaire de la section de fonctionnement (2 463 609 €)

- à un amortissement complémentaire des immobilisations (+ 500 000 €) et au solde de l'opération sous mandat de câblage informatique à l'école de musique de Buc (+ 3 491,24 €)

En dépenses, des crédits supplémentaires sont inscrits (+ 2 967 100,24 €) pour :

- verser des subventions de surcharge foncière attribuées (+972 534 €),
- terminer le programme PLAI-PLUS (+535 500 €) dans le cadre du Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR),
- les subventions versées aux communes pour l'aménagement de pistes cyclables (+643 204 €),
- le solde des travaux prévus pour l'aménagement du Pôle Arts dramatique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles au Théâtre Montansier (+43 000 €) et l'acquisition du matériel scénographique et informatique (50 000 €).
- l'acquisition du jardin et du parking Binetruy, situés sur Saint-Cyr-l'Ecole devant la grille royale près des jardins familiaux, dans le cadre du projet d'allée royale de Villepreux (30 000 €),
- divers travaux dans les bâtiments communautaires (36 000 €),
- l'ajustement de fonds de concours attribués en 2013 (+2 440 €),
- un complément pour la participation à la Société d'Economie Mixte Patrimoniale sur Satory (+10 €).

Enfin, une modification sans impact budgétaire consiste à inscrire les crédits pour l'amortissement comptable des subventions d'investissement perçues par Versailles Grand Parc (+650 921 €) et pour le solde de l'opération sous mandat de câblage informatique à l'école de musique de Buc (+ 3 491,24 €).

budget supplémentaire année 2014 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest. Interne	Fonc.	Article	Serv. Interne	Anten.interne	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							3 700 226,00 €	1 737 959,49 €	
Chapitre 002 : Report à nouveau								8 695 809,49 €	
002	FIN	01	002			Résultat de fonctionnement reporté		8 695 809,49 €	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							3 700 226,00 €	1 867 860,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement)							1 239 617,00 €		
Chapitre 011 : Charges de fonctionnement général							467 000,00 €		
011	HAB	524	6132	GDV		Locations immobilières	6 000,00 €		Loyer à la mairie de Jouy-en-Josas pour l'aire d'accueil des gens du voyage (6 mois)
011	AG	020	6132	PSOU	CHGC	Locations immobilières	192 000,00 €		Au BP 2014, le loyer du 7 ter rue de la porte de Buc est évalué pour 6 mois dans l'hypothèse d'un déménagement en juin 2014. Les retards dans les travaux nécessitent de budgéter 6 mois supplémentaires de loyer et de charges.
011	AG	020	614	PSOU	CHGC	Charges locatives et de copropriété	50 000,00 €		
011	BAT	3114	60611	CEM4		Consommation d'eau	4 000,00 €		Crédits insuffisamment prévus au BP pour le CRR de Versailles
011	BAT	3114	6156	CEM4		Maintenance	2 000,00 €		Crédits insuffisamment prévus au BP
011	BAT	901	6156			Maintenance	4 000,00 €		Crédits insuffisamment prévus au BP
011	DEPL	815	6247	PCCO		Transports collectifs	82 000,00 €		Amélioration de l'offre de transport de bus
011	PVIL	110	6156	VPRO		Maintenance	57 000,00 €		Complément pour la maintenance des faisceaux de fibre optique et des caméras de vidéoprotection
011	AMEN	824	617			Frais d'études	70 000,00 €		Etudes sur les Parkings à Haut Niveau de Service (PHNS) et sur les points durs de la circulation des bus
Chap. 014 : Atténuations de produit							502 617,00 €		
014	FIN	01	73923			Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	12 593,00 €		Transfert à VGP du FNGIR payé par la Communauté de Communes des Coteaux de Seine
014	FIN	01	73926		FPIC	Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales	350 000,00 €		Complément au FPIC suite à la notification selon la répartition votée en 2013
014	FIN	01	7391178		CFE	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	140 024,00 €		Dégrèvement 2013 de Cotisation Foncière des Entreprises suite au maintien de l'exonération des auto-entrepreneurs en 2013 supportée à 50 % par les collectivités locales.
Chap. 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement							-230 000,00 €		
022	FIN	01	022			Dépenses imprévues	-230 000,00 €		Suppression de l'enveloppe d'imprévues constituée en prévision de la baisse de la fiscalité économique
Chap. 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							500 000,00 €		
042	FIN	01	6811			Dotations aux amortissements	500 000,00 €		Complément pour permettre de réaliser les écritures d'ordre d'amortissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest. Interne	Fonc.	Article	Serv. Interne	Anten.interne	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
Chap. 023 : VIREMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							2 463 609,00 €		
023	FIN	01	023			Virement à la section d'investissement	2 463 609,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								-1 357 880,00 €	
Chap. 73 : Impôts et taxes							2 526 425,00 €		
73	FIN	01	73111		CFE	Cotisation Foncière des Entreprises		-660 560,00 €	Baisse des cotisations minimums de CFE imposée par la loi (création de 3 plafonds pour les entreprises de moins de 100 000 € de Chiffre d'affaires)
73	FIN	01	73111		TH	Taxe d'Habitation		-1 796 153,00 €	La TH de Bally, Noisy-le-Roi et Renneboulin (1,7 Million d'euros) a été comptabilisée deux fois par erreur dans le BP 2014
73	FIN	01	73111		TFNB	Taxe Foncière non-bâtie		-1 787,00 €	Ajustement de la prévision au vu de la notification
73	FIN	01	73112			Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		340 254,00 €	Ajustement de la prévision au vu de la notification
73	FIN	01	73113			Taxe sur les Surfaces Commerciales		-173 647,00 €	Ajustement de la prévision au vu de la notification
73	FIN	01	73114			Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		30 360,00 €	Ajustement de la prévision au vu de la notification
73	ENV	812	7331	PCOO		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		-264 892,00 €	La hausse des bases n'est que de 1,57 % contre 2 % prévu au BP 2014 (-93 k€). Les taux des communes entrantes sont stables par rapport à 2013 alors qu'une augmentation était envisagée au BP 2014 (-164 k€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest. Interne	Fonc.	Article	Serv. Interne	Anten.interne	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
Chap. 74 : Dotations, subventions, participations								517 654,00 €	
74	FIN	01	74124			Dotation d'intercommunalité		356 463,00 €	La contribution à la réduction nationale des dotations (-1,5 Milliard) est plus faible que prévu du fait de la déduction du montant des attributions de compensation dans les recettes réelles de fonctionnement
74	FIN	01	7411		TPSALAIRES	Dotation forfaitaire		135 806,00 €	Compensation de la suppression de la part salaires de l'ex-TP
74	FIN	01	748313			Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle		301,00 €	Complément suite à la notification de cette dotation
74	FIN	01	748314		TPRECETTES	Dotation unique de compensation spécifique de TP		-100 122,00 €	Compensation de la part recettes de l'ex-TP
74	FIN	01	74835			Compensation de l'Etat des exonérations de Taxe d'Habitation		213 195,00 €	Complément suite à la notification de cette dotation
74	CEM4	3114	74718	CEM4		Participation Etat		-102 989,00 €	Baisse de la subvention de la DRAC au CRR de Versailles par rapport à 2013
74	AMEN	824	7472		PLAINBIEV	Participation Région		15 000,00 €	Subvention de la Région pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le moulin de Vauboyen
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections								650 921,00 €	
042	FIN	01	777		AMORT	Quote-part subventions d'investissement transférées au résultat		650 921,00 €	Amortissement des subventions d'équipement perçues du Département (instruments de musique, bacs, CDOR, pépinière)

budget supplémentaire année 2014 de VGP

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL ELEMENTS CA 2013							18 043 208,75 €	18 043 208,75 €	
RESULTAT DE CLOTURE								2 873 385,79 €	compte 001
RAR DEPENSES							18 043 208,75 €	2 705 070,81 €	
RAR RECETTES								12 484 752,15 €	compte 1068
AFFECTATION DU RESULTAT									
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							2 967 100,24 €	2 967 100,24 €	
Chap.	Gest. Interne	Fonc.	Article	Serv. Interne	Anten. Interne				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							2 967 100,24 €		
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés							1 513 965,24 €		
204	HAB	70	204182	PLH	FPPLAI	Subvention d'équipement aux personnes de droit public	535 500,00 €		Fin du programme PLAI-PLUS 2013
204	HAB	70	20422	PLH	FSF	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	972 534,00 €		Subventions pour surcharge foncière attribuées
204	FIN	01	2041412		INVT2013	Fonds de concours aux communes membres du GFP	2 440,00 €		Ajustement du montant des fonds de concours exceptionnels pour le soutien à l'investissement 2013 suite à la notification de la population 2013 (Toussus et Viroflay uniquement)
204	FIN	3111	2041412			Fonds de concours aux communes membres du GFP	3 491,24 €		Ecriture comptable : réintégration du solde à la charge de VGP des travaux de câblage informatique à l'école de musique de Buc pour permettre l'amortissement.
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles							86 000,00 €		
21	PAT	3112	21318		TVXCONS	Constructions autres bâtiments publics	1 000,00 €		Pose de prises informatiques dans les salles de l'école de musique de Jouy
21	PAT	3115	21318		TVXCONS	Constructions autres bâtiments publics	10 000,00 €		Pose d'une rampe dans l'escalier principal pour les enfants du conservatoire de Viroflay
21	PAT	901	21318		TVXPEP	Constructions autres bâtiments publics	5 000,00 €		Mise en conformité électrique et mise en place de flash visuel d'alarme incendie dans les vestiaires de la pépinière
21	ENV	812	21318		TVXDECH	Constructions autres bâtiments publics	20 000,00 €		Travaux d'électricité et de plomberie sur la déchèterie de Bois d'Arcy
21	DSI	3114	2183		POLTHEA TR	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €		Matériel informatique pour l'équipement du Pôle Théâtre du CRR de Versailles au Théâtre Montansier (vidéoprojecteur, PC portable, écran)
21	CONST	3114	2188		POLTHEA TR	Autres immobilisations	40 000,00 €		Matériel son et lumière pour l'équipement du Pôle Théâtre du CRR de Versailles au Théâtre Montansier
Chapitre 458107 : Opérations sous mandat aire accueil gens du voyage							1 151 962,61 €		
458107	HAB	524	458107	GDV	AIREJOU Y	Opération sous mandat : aire d'accueil des gens du voyage	-1 151 962,61 €		Réimputation des crédits prévus pour les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage en accord avec la Trésorerie.
Chapitre 458108 : Opérations sous mandat pôle théâtre du CRR de Versailles							43 000,00 €		
458108	CONST	3114	458108		POLTHEA TR	Opération sous mandat : pôle théâtre	43 000,00 €		Complément des crédits votés en 2013 (190 k€). Coût prévisionnel : 230 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
Opération-chapitre n° 0212 : Aire d'accueil des gens du voyage							1 151 982,61 €		
0212	HAB	524	2317	GDV	AIREJOU Y	Travaux	1 551 982,61 €		Réimputation des crédits prévus pour les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage en accord avec la Trésorerie.
0212	HAB	524	2313	GDV	AIREJOU Y	Travaux	-400 000,00 €		
Opération-chapitre n° 0312 : Pistes cyclables							643 204,00 €		
0312	CIDO	8221	2041412	CIDO	PLANVEL O	Subvention d'équipement aux communes membres du GFP	643 204,00 €		Fonds de concours attribués fin 2013 à Viroflay et Jouy-en-Josas pour l'aménagement de pistes cyclables (243 k€) + enveloppe pour les attributions futures sur 2014 (400 k€)
Opération-chapitre n° 0612 : Allée royale de Villepreux							30 000,00 €		
0612	AMEN	824	2115	ARV	ROYALE	Terrains Bâti	30 000,00 €		Acquisition du jardin et du parking Binetruy, situés à Saint-Cyr devant la grille royale près des jardins familiaux, dans le cadre du projet d'allée royale de Villepreux
Chapitre 26 : Participations, créances rattachées à des participations							10,00 €		
26	DECO	90	261	NOE	HOTEL	Titres de participation	10,00 €		Complément de crédit pour la participation à la Société d'Economie Mixte Patrimoniale sur Satory : montant total 1 600 010 €
Chapitre 040 : Opérations de transfert entre sections							650 921,00 €		
040	FIN	01	13912		AMORT	Amortissement des subventions d'équipement reçues	2 778,00 €		Amortissement des subventions d'équipement reçues (bacs et composteurs).
040	FIN	01	13913		AMORT	Amortissement des subventions d'équipement reçues	648 143,00 €		Amortissement des subventions d'équipement reçues (CDOR, papeterie d'entreprises, instruments).
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors virement)								503 491,24 €	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues								-730 000,00 €	
13	CIDO	8221	1323	CIDO	MORTEM ETS	Subventions département non transférables		-730 000,00 €	Erreur de nature budgétaire dans les restes à réaliser 2013
Chapitre 458201 : Opération sous mandat câblage informatique école Buc								3 491,24 €	
458201	FIN	3111	458201			Opération sous mandat câblage informatique école de musique de Buc		3 491,24 €	Ecriture comptable : transfert du solde à la charge de VGP de l'opération de câblage informatique à l'école de musique de Buc sur le chapitre 204 : subventions d'équipement
Chapitre 458203 : Opération sous mandat allée des Mortemets								730 000,00 €	
458203	CIDO	8221	458203		MORTEM ETS	Opération sous mandat allée des Mortemets		730 000,00 €	Correction de la nature budgétaire des restes à réaliser 2013
Chapitre 040 : OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								500 000,00 €	
040	FIN	01	28041412			Amortissement subventions équipement versées communes GP bâtiments et installations		500 000,00 €	Complément pour permettre de réaliser les écritures d'ordre d'amortissement
Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								2 463 609,00 €	
021	FIN	01	021			Virement de la section de fonctionnement		2 463 609,00 €	

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'adopter le Budget supplémentaire du Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2014 tel que présenté dans la maquette réglementaire ;*
- 2) *de préciser que le Budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

*Nombre de présents : **52***

*Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).



Pour le Président,
Par déléation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot', written over a horizontal line.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services